

CORONAVIRUS

COVID-19

INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS

La problématique du **CORONAVIRUS/COVID-19** est toujours d'actualité, nous devons donc continuer à nous protéger et à protéger les autres. **Plus d'info ? www.info-coronavirus.be**

Editeur responsable : Caroline Deroubaix, Échevine de l'Information, Administration communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische
Imprimé par l'imprimerie Doneux sur papier certifié PEFC



Doische

INFOS

AOÛT 2021

Etat civil	5
Fermeture des bureaux	5
Location des droits de chasse 2022-2031.....	5
Kids-ID : avant de partir en voyage	6
Ecole communale : Inscriptions	6
Conseil du 14 mai 2021.....	7
Remise des CEB.....	8
Avis à la population.....	8
Chenille processionnaire.....	9
Statut de client protégé conjoncturel.....	10
Ordonnance de police.....	11
Cartographie pour la pêche.....	11
Chronique des 10 villages	13

**THOMAS S'EST
FAIT VACCINER
POUR PARTIR EN
VACANCES**



La petite **AGENCE**
IMMOBILIÈRE

IPI n°504234



071 506 888



Entretien/Réparation
multimarque...
avec un service
indépendant spécialisé



- Audi
- VW
- Seat
- Skoda

- Service pneumatique
- Montage équilibrage
- Géométrie 3D

Service de qualité à proximité

Rue Martin Sandron 1b - 5680 Doische
082 677 111 • 0475 754 181

Fromage de chèvres artisanaux bio
Produits laitiers Bio et locaux
Oeufs frais et viande de Salers bio



Nouveau

Route de Gimnée, 88 a
5680 Vodelée

0478 66 33 70
0498 73 94 97



Bodson
Guy **ENTREPRISE FAMILIALE**



CONSTRUCTION HABITATIONS CONTEMPORAINES ET TRADITIONNELLES
RÉNOVATION - AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR
TOITURE SPÉCIALITÉ L'ARDOISE NATURELLE
AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE HABITATION

f SUIVEZ-NOUS !

RUE DU POINT D'ARRÊT 7 - 5680 GIMNÉE
082 67 86 87 - 0477 65 34 13 - ENTREPRISEBODSON@GMAIL.COM

VEKEMAN Nicolas

SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

0494 191 845

LES HEURES D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE SONT LES SUIVANTES :

La Maison communale est uniquement accessible sur rendez-vous, **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00.**

Les permanences du samedi matin (**1^{er}, 3^e et 5^e du mois**) du Service de Population et de l'Etat civil sont également soumises à la prise de rendez-vous.

- **Veillez donc nous contacter au préalable au 082 21 47 20**
- **Port du masque obligatoire pour les visiteurs
(et pour les agents lorsqu'ils reçoivent du public)**
- **Continuez à privilégier les contacts téléphoniques et électronique dans la mesure du possible**
- **Pour tout visiteur, utilisation obligatoire du gel désinfectant mis à disposition**

BOURGMESTRE

Sur rendez-vous en téléphonant au 082 21 47 25 ou au 0486 38 39 92 ou encore par mail à pascal.jacquiez@doische.be

CPAS

Permanences de la Présidente Bénédicte Hamoir

Sur rendez-vous en téléphonant au 0479 36 50 90

Permanences sociales

Le **lundi et le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00** et le **mercredi de 13 h 30 à 15 h 30**, Rue Martin Sandron
131 à 5680 Doische Tél. 082 69 90 49
Fax : 082 69 93 41

mail : info@cpasdoische.be.

Une permanence pension a lieu tous les **4^e jeudis du mois de 10 h 00 à 11 h 30** à la Salle des Mariages à l'Administration communale.

Les permanences pension sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

Le Service social est accessible uniquement au numéro 082 69 90 49

DÉCHETS ET COLLECTES

La collecte des déchets ménagers et organiques aura lieu **les jeudis 05, 12, 19 & 26 août 2021**. La collecte des papiers-cartons aura lieu **le vendredi 13 août 2021**. La collecte des PMC (sacs bleus) aura lieu **les mardis 03, 17 & 31 août 2021**. Plus d'infos sur le tri des déchets, surfez sur www.bep-environnement.be.

PARC À CONTENEURS DE DOISCHE

Lundi : Fermé - Mardi au samedi : 9 h 00 à 17 h 00 - Dimanche et jours fériés : Fermé
Plus d'infos : 082 67 89 52 - 0471 87 43 18



SUIVEZ-NOUS SUR
facebook

Vous voulez être tenu informé au plus vite?
www.facebook.com/communededoische
ou rechercher Doische Infos



Johany DARVILLE

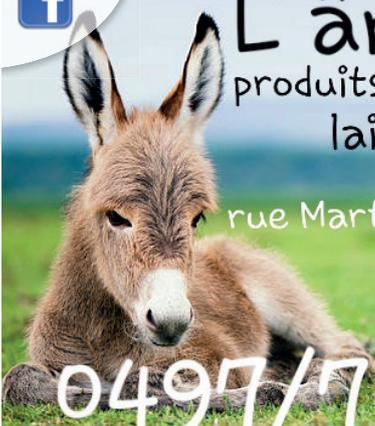
Dépannage - Matériel - Installation
Assistance Internet & Réseau

Déplacement offert sur
présentation de ce bon

* Valable une seule fois par domicile



Rue des Meuniers 27 - 5620 Morville
082 68 86 74 - 0497 17 79 89 - www.fabrique-informatique.be

L'ân'ature
produits au
lait d'ânesse bio

rue Martin Sandron 53
Doische

0497/705772

expert  **Lottin**

AUDIO • VIDEO • ELECTRO • TELECOM

Notre service fait la différence

DEPUIS PLUS DE 50 ANS

NOUS SOMMES LÀ POUR VOUS



ALORS N'HÉSITEZ PAS !

125 rue de Mettet • 5620 Florennes
Tél.: 071 68 85 48 • 0495 53 85 48 • claudy.lottin@expert-lottin.be

VOTRE PUBLICITE ICI

0499 88 18 20
SEBASTIEN@IMPRIMERIE-DONEUX.BE



Michael MAZUIN

Fosses-la-Ville | Fleurus | Châtelet | Nalinnes | Couvin
Andenne | Somzée

Inutile d'aller plus loin !

www.mazuin.be



Etat civil

DECES

LECOMTE André à Dinant, le 27/06/2021 (Gochenée).

MARIAGE

Néant

NAISSANCE

GALANTE Nino à Namur, le 01/06/2021 (Gochenée).

BOUVY Gatien à Dinant, le 01/06/2021 (Matagne-la-Grande).

CHRISTOPHE Sacha à Charleroi, le 15/06/2021 (Gimnée).

Fermeture des bureaux et permanences

Les permanences « Population/État civil » auront lieu les **07 & 21 août 2021**.

Location des droits de chasse 2022-2031

Le Collège communal porte à l'attention des personnes intéressées que l'Administration communale de Doische met, par décision du Conseil communal du 14 mai 2021, en location publique **par soumissions** les droits de chasse 2022-2031 repris ci-dessous pour un ensemble de lots situé sur le territoire de la Commune de Doische.

L'ouverture des offres aura lieu en la Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, le vendredi 22 octobre 2021 à 17 heures.

Lots concernés et prix minimum à l'hectare :

Lot 4 - Plaines de Doische - SUD - 10,53 ha : 20 €, soit un montant de base de 210,60 €

Lot 5 - Bois des Moines - Gimnée - 61,90 ha : 37 €, soit un montant de base de 2.290,30 €

Lot 7 - Les Bosquets - Romerée - 138,81 ha : 38 €, soit un montant de base de 5.274,78 €

Lot 9 - Grand Bois de Romerée - 574,08 ha : 81 €, soit un montant de base de 46.500,48 €

Période concernée :

01 mars 2022 - 28 février 2031

Les offres doivent parvenir **à l'attention du Directeur général**, Administration communale de Doische, Maison communale, rue Martin Sandron 114 à 5680 Doische, **pour le mercredi 20 octobre 2021(cachet de la poste faisant foi) au plus tard par courrier postal recommandé ou remises de**

la main à la main au service du patrimoine, Madame Emeline Paulet, contre accusé de réception au plus tard le vendredi 22 octobre 2021 à 17heures.

Pour visites et renseignements :

- Madame Emeline Paulet, Service du patrimoine
Tél. : 082 21 47 32 -
Mail : emeline.paulet@doische.be
- Monsieur François Delacre, Attaché-Chef de cantonnement de Viroinval
Tél. : 060 31 02 93 -
Mail : francois.delacre@spw.wallonie.be

Le Cahier des charges (clauses générales et particulières) ainsi que les annexes cartographiques peuvent être obtenus ou consulté à la Maison communale de Doische, Service du patrimoine ou sont téléchargeables sur le site internet communal www.doische.be.



Kids-ID : avant de partir en voyage



Le soleil est de retour. Les nouvelles normes offrent des perspectives de voyages pour l'été. Mais avant de partir, pensez à vérifier la validité de vos papiers d'identité y compris ceux de vos enfants,

quel que soit leur âge.

La Kids-ID n'est pas obligatoire, vous devez en faire vous-même la demande pour vos enfants au service population de notre Commune. Pour rappel, avec une Kids-ID les enfants de moins de 12 ans peuvent également voyager dans l'Union européenne et dans certains autres pays. Pensez à vérifier auprès de diplomatie.belgium.be si la

Kids-ID est suffisante ou si un passeport est nécessaire pour le pays de destination.

Le délai pour l'obtention d'une Kids-ID est de **3 semaines**.

Celle-ci coûte 8,00 €.

Pour une demande de Kids-ID auprès de la commune, il faut :

- exercer l'autorité parentale sur l'enfant ;
- obligatoirement venir à la commune en présence de l'enfant ;
- fournir une photo récente de l'enfant (sur fond blanc datant de moins de 6 mois).

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec le service Population au 082 21 47 20 ou via isabelle.buyens@doische.be en y indiquant votre nom, prénom et n° de téléphone afin que nous puissions vous recontacter facilement.

Nous vous souhaitons d'excellentes vacances, ici ou ailleurs...

Ecole communale : Inscriptions

GIMNÉE, MATAGNE-LA-PETITE ET VODELÉE

L'Administration communale de Doische rappelle que notre Entité dispose de 3 implantations scolaires communales sur les villages de Gimnée, Matagne-la-Petite et Vodelée. Ces écoles, toutes lauréates de l'Ecole Numérique 2019, offrent de multiples services dont les suivants :

- Garderie à partir de 7h jusque 18 h (13 h le mercredi) ;
- Cyberclasse ;
- Transport scolaire possible et gratuit ;
- Aide aux devoirs ;
- ...

Détails des atouts et des activités des différentes implantations :

Site internet : www.ecolecommunale.doische.be

Pour tout renseignement ou inscription, Mr Daniel NEY, Directeur de l'école communale de Doische, est à votre disposition, **uniquement sur rendez-vous (GSM: 0494 32 28 59) et ce, à partir du 16 août 2021.**

L'enfant dans son milieu !
On vous attend !



Conseil du 14 mai 2021 : Principales décisions

Le Conseil se trouve réuni en ses lieux ordinaires pour délibérer dès 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Pascal Jacquiez, Bourgmestre-Président.

Le Président ouvre la séance.

Il est 19 h 30.

Sauf stipulations contraires, tous les points sont votés à l'unanimité.

Le conseil,

• par 7 OUI et 2 abstentions

(P. Belot, R. Stringardi)

- **Arrête**, comme suit, les modifications budgétaires n°1 :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	4.592.343,86	3.051.468,74
Dépenses totales exercice proprement dit	4.526.738,86	4.345.009,09
Boni / Mali exercice proprement dit	65.605,00	(1.293.540,35)
Recettes exercices antérieurs	361.558,29	53.907,41
Dépenses exercices antérieurs	115.162,97	25.408,96
Prélèvements en recettes	0,00	1.570.901,96
Prélèvements en dépenses	91.587,30	305.860,06
Recettes globales	4.953.902,15	4.676.278,11
Dépenses globales	4.733.489,13	4.676.278,11
Boni / Mali global	220.413,02	0,00

- **Approuve** le Compte 2020 du C.P.A.S. voté en séance du Conseil de l'Action Sociale en date du 07 avril 2021.
- **Approuve** l'octroi d'une subvention de 13.726,03 € au CPAS DE DOISCHE pour le développement d'une offre de transport vers les lieux de vaccination pour les personnes fragilisées ou isolées ainsi qu'une aide administrative, logistique et technique dans le cadre de la vaccination qui, pour des raisons matérielles, ne peuvent y accéder par leurs propres moyens.
- **S'engage** à ne pas augmenter les loyers des infrastructures sportives communales, pour la saison 2021-2022.
- **Décide** de verser aux clubs suivants le montant des subventions arrêté par le Gouvernement wallon sur base des informations fournies par la Fédération sportive à laquelle ledit club est affilié :

Fédération	Nom du club	Nbre affilié	Montant
Aile Francophone de Tennis de Table	N216 - CTT DOISCHE	30	1.200,00 €
Association des Clubs Francophone de Football	E.S. GIMNEE-MAZEE	82	3.280,00 €
Fédération des Jeux de Paume de Wallonie-Bruxelles	VODELEE ESPOIR PELOTE	47	1.880,00 €
Fédération des Jeux de Paume de Wallonie-Bruxelles	GOCHENEE BP	12	480,00 €
Fédération des Jeux de Paume de Wallonie-Bruxelles	MATAGNE-LA-GRANDE SPIROUS	32	1.280,00 €

- **Marque** un accord de principe sur les acquisitions projetées dans le cadre de la création de logements intergénérationnels au Carmel
- **Confirme** l'offre ferme d'achat au prix de **56.500,00 €**
- **Décide** de conclure un bail commercial consenti pour une durée de 09 années consécutives prenant cours le 01 juin 2021 et se terminant de plein droit le 31 mai 2030 entre la Commune de Doische et Monsieur et Madame Benoît Ernoult - Yannick Bordin dans le cadre de l'exploitation du restaurant « Le 108 »
- **Approuve** la nouvelle dénomination du chemin communal n°16 à Doische, à savoir «Impasse Sainte-Marie-aux-Neiges».
- **Approuve** le cahier des charges et le montant estimé du marché "UREBA EXCEPTIONNEL - RENOVATION 3 IMPLANTATIONS SCOLAIRES". Le montant estimé s'élève à € 158.322,64 hors TVA ou € 167.822,00, 6% TVA comprise.
- **Approuve** le cahier des charges N° 2020093 et le montant estimé du marché "Création d'un hangar de stockage pour l'atelier communal". Le montant estimé s'élève à € 202.053,96 hors TVA ou € 244.485,30, 21% TVA comprise.
- **Approuve** le cahier des charges N° 2021008 et le montant estimé du marché "Achat de matériaux pour la création d'un four à pain à Matagne-la-Grande". Le montant estimé s'élève à € 21.108,43 hors TVA ou € 25.541,20, 21% TVA comprise.
- **Approuve** le Règlement d'Ordre d'Intérieur de la CLDR, sous réserve d'approbation par la CLDR.
- **Approuve** le cahier des charges N° 2021009 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auditeur de politique cyclable communale dans le cadre de l'appel à projet «Communes Pilotes Wallonie Cyclable»". Le montant estimé s'élève à € 15.000,00 hors TVA ou € 18.150,00, 21% TVA comprise.
- **Fixe** la composition du Comité de suivi «Communes pilotes Wallonie cyclable 2020» telle que spécifiée ci-après :
 - 1 membre de la Police de proximité
 - 1 membre représentant l'asbl Mobilesem
 - La Présidente du CPAS en charge de la Mobilité
 - Le membre du Collège en charge des Travaux
 - 4 représentants des usagers cyclistes
 - 1 membre représentant la Majorité
 - 1 membre représentant la Minorité
- **Désigne** Monsieur Charles Supinski, Conseiller communal MR-IC en qualité de représentant la Majorité et Monsieur Raphaël Stringardi,

Conseiller communal en qualité de représentant la Minorité

- **Approuve** les nouvelles conventions relatives à la mise à disposition de fonctionnaires provinciaux en qualité de Fonctionnaires sanctionneurs.
- **Confirme** les désignations de Mme Delphine WATTIEZ, Mme Dolores DEVAHIVE, M. François BORGERS et M. Philippe WATTIAUX, fonctionnaires provinciaux, en qualité de Fonctionnaires sanctionneurs chargés d'infliger les sanctions administratives communales, d'une part, en application de la loi précitée du 24 juin 2013 et d'autre part en application du décret précité du 5 juin 2008 ;
- **DÉCIDE** que, conformément à l'article 12 du décret précité, est **élu de plein droit Conseiller de l'Action Sociale, Monsieur Jean-Pierre Servotte**.
- **Prend connaissance** de l'Arrêté daté du 09 avril 2021 de Monsieur le Gouverneur de la province de Namur approuvant la délibération

de notre Conseil communal fixant la dotation communale 2021 à la zone de secours DINA-PHI à 93.816,80 €.

- **Marque** son accord sur l'organisation du départ de la 5ème étape Doische - Namur (Citadelle) du 73ème Tour de la Province de Namur en date du 08 août 2021.
- **Approuve** la charte pour la Mobilité dans le Sud de l'Entre-Sambre-et-Meuse avec MOBILESEM pour une durée de 1 an prenant cours le 01 janvier 2021
- **Décide** de participer financièrement au budget de MOBILESEM à concurrence de 0.50 euros par habitant et par an en choisissant la tarification «Missions de base».
- **Demande** à la Région wallonne de soutenir urgemment la mise en place en Belgique d'un système de consignes généralisé sur les emballages de boisson en plastique ou en métal.

La séance est terminée, il est 21 h 00'.
Le Président lève la séance.

Remise des CEB

Bravo à tous ! Vous pouvez être fiers de vous !



Avis à la population

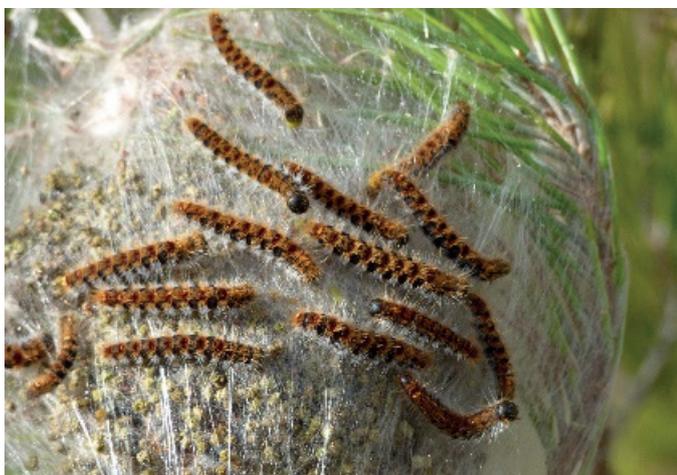
L'arrivée de l'été annonce également la saison des vacances, et avec elle quelques règles à respecter par l'ensemble de la population mais également par les locataires de gîtes.

Conformément au **Chapitre 2, Section 8 - De la**

circulation et détention d'animaux, au Chapitre 3 — de la Propreté de la voie publique et au Chapitre 6 — de la tranquillité publique du Règlement Général de Police Administrative (RGPA), il est précisé entre-autre que :

- Tout chien doit être tenu en laisse lors de vos balades dans la zone urbanisée (lieu où il y a des habitations) ainsi que dans les bois, les parcs et dans les cimetières.
 - L'accès aux plaines de jeux est interdit aux chiens. Pour les chiens réputés dangereux (liste consultable sur <http://rgpa.doische.be>), le port de muselière est obligatoire. Il est interdit de laisser errer son chien sans surveillance en quelques lieux que ce soit. Il doit rester continuellement à portée de voix et obéir aux ordres de son maître, comme revenir sur simple appel de celui-ci.
 - Les déchets ménagers et assimilés doivent être placés dans des récipients soigneusement fermés de façon à ne pas souiller la voie publique. En cas d'épandage des déchets sur la voie publique, leur ramassage sera effectué par le riverain.
 - Les récipients tels que décrits ci avant seront placés sur le bord du trottoir ou en bordure de la route, devant l'immeuble du déposant, de façon accessible, sans jamais constituer une entrave à la circulation de tous les usagers.
 - Il est interdit de déposer des déchets sur le contenant ou à côté de ceux-ci.
 - Les immondices pourront être déposées sur les trottoirs ou à défaut, au bord de la voie publique, au plus tôt la veille du ramassage à **19.00 heures**.
 - Lesdits récipients doivent être rentrés le jour même de la collecte. Sauf si le ramassage n'est pas exécuté par les services de collecte, la personne ou les personnes qui utilisent des récipients pour la collecte périodique sont responsables des accidents pouvant résulter de leur présence sur la voie publique.
 - Afin de veiller à la tranquillité publique, tout dépôt de verre dans les bulles ne peut s'effectuer **entre 22 et 07 heures**.
 - Sont interdits tous bruits ou tapages diurnes de nature à troubler la tranquillité des habitants, lorsque ces bruits ou tapages sont causés sans nécessité ou dus à un défaut de prévoyance ou de précaution
 - Les alarmes placées sur les habitations ne peuvent incommoder le voisinage.
 - Lorsque le propriétaire ne se manifeste pas dans les 30 minutes du déclenchement de l'alarme, les services de police pourront prendre les mesures qui s'imposent pour mettre fin à cette nuisance, aux frais, risques et périls du contrevenant
 - L'intensité des ondes sonores audibles sur la voie publique ne peut, lorsqu'elles sont produites à partir d'un immeuble ou d'un véhicule, dépasser et donc ainsi augmenter le niveau sonore du bruit ambiant de la voie publique existant en l'absence des dites ondes. Ces bruits ne peuvent en tout cas être perceptibles de l'extérieur **entre 22 heures et 7 heures**
 - Les propriétaires, gardiens et surveillants d'animaux dont les aboiements, hurlements, cris, chants et autres émissions vocales perturbent anormalement le repos ou la tranquillité publique doivent prendre les mesures nécessaires pour faire cesser le trouble.
- Le non-respect de ces règles peut entraîner une amende pouvant aller de **40 à 350 euros**

Tout savoir sur la chenille processionnaire



Vous pensez avoir observé un foyer de chenilles processionnaires ? Prévenez les autorités compétentes afin de participer à la lutte contre sa propagation. La chenille processionnaire du chêne est dange-

reuse pour votre santé et celle de vos animaux. Il ne faut donc surtout pas essayer de vous y attaquer vous-même !

Des poils urticants apparaissent en effet sur les chenilles aux alentours de la mi-mai et jusqu'à la fin du mois de juin. Les poils restent présents, même après le départ des chenilles, et peuvent se propager avec le vent. Après des années, les nids peuvent encore poser des problèmes et contenir ces poils urticants...

Si aucune action de lutte contre la chenille processionnaire du chêne n'est menée, l'insecte colonisera progressivement et irrémédiablement la zone. La lutte ne permettra alors plus d'éliminer l'insecte de l'environnement.

L'observation reste difficile (hauteur et visibilité du nid, courte période d'observation aisée durant l'année...).

En cas de **symptômes médicaux graves**, contactez le **112**.

L'abattage de l'arbre n'est pas une solution recommandée.

Le CRC-W rappelle à ce sujet que 3 questions sont à se poser :

- La chenille s'alimente-elle sur chêne ?
- Y-a-t-il une présence de nombreuses chenilles (accolées ou en procession) ?

- Y-a-t-il une présence d'amas soyeux ou de nids de nymphose ?

S'il y a au moins deux réponses positives, il s'agit probablement de chenilles processionnaires. Dans le cas contraire, il s'agit certainement d'une autre espèce.

Plus d'infos ? www.doische.be

Le statut de client protégé conjoncturel

LE STATUT DE CLIENT PROTÉGÉ CONJONCTUREL POUR LES MÉNAGES WALLONS EN DIFFICULTÉ DE PAIEMENT FACE À LEURS FACTURES D'ÉNERGIE

Le statut de client protégé conjoncturel existe depuis octobre 2020. Il permet aux ménages en difficulté* pour faire face à leur facture d'énergie de bénéficier pendant un an d'un accès au tarif social pour le gaz et l'électricité.

À ce jour, trop peu de ménages ont accédé à cette aide.

* pour rappel, cette mesure concerne :

- les clients résidentiels, ou toute personne vivant sous le même toit, qui bénéficient d'une attestation de leur CPAS ou d'un service social (la liste des services sociaux agréés est sur le site de l'action sociale de la Région wallonne : reconnaissant une difficulté pour faire face à leurs factures d'énergie.
- les clients résidentiels en situation de défaut de paiement dans les cas suivants :
- le client, ou toute personne vivant sous le même

toit, dont le revenu professionnel est impacté par la crise COVID (chômage temporaire pour force majeure en raison du COVID-19 ou pour des raisons économiques, travailleur indépendant ayant bénéficié ou bénéficiant du droit passerelle) ;

- le client, ou toute personne vivant sous le même toit, disposant d'une allocation en qualité de chômeur complet indemnisé ;
- le client ou toute personne vivant sous le même toit, disposant du statut BIM (attention, l'accès au statut de client protégé conjoncturel est, pour cette catégorie de clients déjà bénéficiaires du tarif social fédéral, conditionnée au fait de ne pas être titulaire du contrat ou d'être en procédure contestée de pose de compteur à budget).

Plus d'infos ?

CPAS DE DOISCHE
131, rue Martin Sandron
5680 - DOISCHE
Tél. : 082 69 90 49
Courriel : info@cpasdoische.be

Aide à destination des citoyens



Impacts financiers par la crise du COVID

Suite à l'obtention de divers financements (subventions régionales, fédérales et appel à projets), notre CPAS peut venir en aide aux personnes qui ne peuvent plus faire face à des dépenses quotidiennes en raison de la crise sanitaire.

Ces aides s'adressent aux travailleurs salariés ou indépendants, aux travailleurs ALE, aux étudiants, aux artistes, ... ayant perdu de leur revenu suite à la crise du covid-19.

Pour quelles interventions ?

Aides relatives au paiement des factures d'énergie et de loyers.

Aides au paiement de factures impayées.

Aides alimentaires.

Aides en matière de santé et de soutien psychologique : intervention dans la prise en charge des coûts des professionnels reconnus, des traitements prescrits, ...

Aides au soutien numérique ; intervention dans l'achat d'équipements informatiques en vue de favoriser les démarches en ligne, les contacts sociaux et le soutien scolaire.

Aides pour divers besoins primaires.

...

Nos services sont joignables par téléphone **tous les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h à 16h au 082 69 90 49**

Une permanence a lieu **les lundis de 9h à 11h, les mercredis de 13h30 à 15h30 et les vendredis de 9h à 11h** (rue Martin Sandron, 131 à 5680 Doische).

En cette période particulière, nous travaillons principalement sur rendez-vous et privilégions les contacts par courrier, e-mail ou téléphone.

Ordonnance de police temporaire

INSTALLATION D'UNE TERRASSE SUR LA RUE DES TILLEULS (ROMERÉE) À HAUTEUR DE LA BRASSERIE DES EAUX VIVES

Cette année encore, le Collège communal a, en séance du 19 mai dernier, pris **une ordonnance de police temporaire autorisant la fermeture de la rue des Tilleuls à hauteur de la Brasserie et ce, depuis l'église de Romerée jusqu'à son intersection avec la rue de Fombay.**

Cette fermeture permettra à la Brasserie des Eaux Vives d'installer une terrasse sur la voie publique devant leur établissement, bien nécessaire au moment où l'horeca ne peut ouvrir que partiellement. Une déviation sera mise en place par la rue de Fombay.

La fermeture sera effective ainsi que la déviation mise en place dès le vendredi 28 mai jusqu'au 15 septembre 2021.

Nouvelle donnée «Cartographie pour la pêche»

Afin d'accompagner la pratique de la pêche en Wallonie, le catalogue du Géoportail s'enrichit d'une donnée détaillant les lieux et les modalités permettant de pratiquer cette discipline le long des voies hydrauliques wallonnes

PÊCHER EN WALLONIE

L'exercice de la pêche est régi par **le décret du 27 mars 2014 relatif à la pêche fluviale, à la gestion piscicole et aux structures halieutiques.**

Ce décret vise l'amélioration des habitats tout en permettant la promotion de la pêche à la ligne.

L'influence de ces deux objectifs ainsi que la diversité des cours d'eau, des espèces, des techniques de pêche et des pêcheurs rend parfois difficile la compréhension de ce texte. En effet, les règles ne seront pas nécessairement identiques sur une même voie hydraulique et ce parfois à seulement quelques mètres de l'endroit où l'on pêche.

Où et Comment pêcher

La nouvelle donnée cartographiant la législation sur la pêche dans les voies hydrauliques wallonnes est un outil à l'usage du public permettant de mieux ap-

préhender le décret. Elle permet de connaître les endroits où le droit de pêche est public et où seul le permis de la région wallonne suffit pour y pêcher. Elle synthétise localement les règles en application selon les heures, dates, appâts et techniques de pêche.

Envie d'en savoir plus ?

Afin de faciliter la compréhension de la donnée, le Service public de Wallonie s'est associé à la Maison wallonne de la pêche pour proposer une storymap (récit web cartographique, multimedia et interactif) intitulé « Pêcher le long des voies hydrauliques de Wallonie » (<https://cutt.ly/TmWdeTa>)

Contact

Toute information complémentaire sur la donnée ou la pratique de la pêche peut être obtenue en contactant le service de la pêche du Service public de Wallonie

Adresse mail de contact :

sp.dnf.dgarne@spw.wallonie.be



A PARTIR DU 1^{er} JUILLET

<p>REMPLEZZEZ UN PLF (FORMULAIRE DE LOCALISATION DU PASSAGER)</p> <p>Remplissez le formulaire en ligne. Ou imprimez le formulaire et remplissez-le.</p> <p>www.info-coronavirus.be/fr/plf</p>	<p>Vous ne devez pas remplir le formulaire si vous revenez d'un pays de l'UE en voiture. Et si vous y êtes resté moins de 48 heures.</p> <p>max. 48 heures</p>	<p>VOUS VOYAGEZ AVEC DES ENFANTS ?</p> <p>Les enfants de moins de 12 ans suivent la procédure de leurs parents</p>
--	---	--

VOUS ÊTES COMPLÈTEMENT VACCINÉ* OU VOUS AVEZ ÉTÉ CONTAMINÉ PAR LE COVID**

EN EUROPE				HORS D'EUROPE	
VERT	ORANGE	ROUGE	ROUGE FONCÉ	PAYS SANS RESTRICTIONS DE VOYAGE	PAYS AVEC DES RESTRICTIONS DE VOYAGE
Vous ne devez rien faire				Test PCR à l'arrivée, Quarantaine jusqu'à l'obtention de la confirmation du résultat négatif.	
ZONE À TRÈS HAUT RISQUE				Test PCR à l'arrivée et au 7 ^e jour. Quarantaine de 10 jours.	

VOUS N'ÊTES PAS COMPLÈTEMENT VACCINÉ* OU VOUS N'AVEZ PAS ÉTÉ CONTAMINÉ PAR LE COVID**

EN EUROPE				HORS D'EUROPE	
VERT	ORANGE	ROUGE	ROUGE FONCÉ	PAYS SANS RESTRICTIONS DE VOYAGE	PAYS AVEC DES RESTRICTIONS DE VOYAGE
Vous ne devez rien faire				Test PCR à l'arrivée et au 7 ^e jour. Quarantaine de 10 jours.	
ZONE À TRÈS HAUT RISQUE				Test PCR à l'arrivée et au 7 ^e jour. Quarantaine de 10 jours.	

* Vous êtes complètement vacciné 2 semaines après la dernière injection.
 ** Vous avez été testé positif. Pas plus de 180 jours (6 mois). Votre quarantaine est terminée. une initiative du Commissariat Corona



A PARTIR DU 28 JUIN

SE PRÉPARER À L'AVANCE

<p>Chaque pays de destination applique ses propres règles</p>	<p>Renseignez-vous sur les règles avant votre départ</p> <p>https://diplomatie.belgium.be/ → cliquez sur 'Conseils par destination' https://reopen.europa.eu 02 501 81 11</p>	<p>Vous devez être muni d'un certificat Corona (avec QR code)</p>
--	---	--

IL EXISTE 3 TYPES DE CERTIFICATS CORONA

<p>1 Vous êtes complètement vacciné*</p>	<p>2 Vous avez eu le Covid** et votre quarantaine est terminée</p>	<p>3 Vous faites un test PCR. Demandez un code en ligne pour prendre un rendez-vous dans un centre de dépistage, un laboratoire (ou chez un généraliste).***</p>	<p>Après un test négatif, vous recevez une attestation</p>
---	---	--	---

www.masante.belgique.be

* Vous êtes complètement vacciné 2 semaines après la dernière injection.
 ** Votre quarantaine est terminée. Vous avez fait un test PCR et il était positif. Il ne date pas de plus de 180 jours (6 mois).
 *** Vous trouverez également un aperçu des lieux où vous pouvez vous rendre sur www.masante.belgique.be. Certains pays acceptent également les tests rapides d'antigène. Prendre un rendez-vous dans un laboratoire ou certains centres de test.

VOUS POUVEZ OBTENIR LE CERTIFICAT CORONA DE 3 MANIÈRES DIFFÉRENTES

<p>1 Utilisez l'application CovidSafeBE</p>	<p>2 Téléchargez et imprimez le certificat</p> <p>www.masante.belgique.be</p>	<p>3 Appelez et recevez-le par courrier</p> <p>Wallonie: 071 31 34 93 Bruxelles: 02 214 19 19 Flandre: 078 78 78 50 Communauté germanophone: 0800 23 0 32</p>
--	---	---

SUR VOTRE LIEU DE DESTINATION

Respectez les règles en vigueur dans votre **lieu de destination**

Amusez-vous bien!

PRÉPARATION

Manger, boire et danser en groupe supposent des risques supplémentaires. Gardez vos **distances** et évitez de **prendre des risques**.



Convenez d'une personne qui prêtera une **attention toute particulière** à la bonne organisation



Prévoyez du **produit désinfectant** et des lingettes pour les mains, les tables...

**LES INVITÉS**

De préférence à l'extérieur



Vous pouvez recevoir un maximum de **8 personnes** à l'intérieur



Les enfants jusqu'à 12 ans inclus ne sont pas inclus

**PROTECTION**

Les personnes qui ne sont pas vaccinées doivent idéalement effectuer un **auto-test** au préalable



Gardez les **distances** ou portez un **masque** (à partir de 13 ans)

**SERVICE**

Une personne assure le service. Elle porte un **masque buccal**.



Cette personne sert à chacun son **assiette individuelle**

**PLACES FIXES**

Prévoir des **places fixes** à 1,5 m



Gardez 1,5 m entre les groupes d'invités



Vous partagez une table avec des **personnes vivant sous le même toit** ou un maximum de **8 personnes**

**Rencontres au Potager Partagé !**

Se rencontrer, échanger nos savoirs, nos savoir-faire et nos idées, construire quelque chose ensemble, pendre l'air, ...

Quel que soit votre âge, votre aptitude à jardiner, le temps que vous pouvez y consacrer, venez nous rejoindre selon vos disponibilités et vos envies !



Le potager collectif prend forme petit à petit, bacs après bacs, repiquage après repiquage ! N'hésitez pas à passer nous voir et mettre la main à la terre !

Les vendredis 6 et 27 août de 10h à 12h, on jardine au potager !

« Au-delà du plaisir de cultiver des légumes, on aime le côté convivial du potager collectif »

Pour vous inscrire par mail, tel ou via

Plan de Cohésion Sociale – CPAS Doische – Isabelle Jeandrain - 0487 36 43 58 ou 082 69 90 49, coordination.pcs@cpasdoische.be

Foyer culturel - 082 21 47 38 (Valentin Pirlot ou Séverine Berger)

Un projet porté par le Plan de Cohésion Sociale de Doische en collaboration avec le Foyer culturel et le groupe citoyen SimpliciTERRE, avec le soutien de la Wallonie.

**« En voiture Simone »****Le Cohé'Bus de Doische, un transport de proximité solidaire**

Le Cohé'Bus a réalisé ses premiers trajets vers le marché de Doische avec succès !

Ce minibus peut véhiculer des personnes vers certaines activités organisées par le Foyer culturel et la bibliothèque ou initiées par la PCS (le potager partagé de Romerée, les soirées contées, le Repair Café, la journée jeux ...)

Ce transport solidaire est mis en place pour pallier aux difficultés de mobilité sur la commune, et faciliter les déplacements des habitants ne disposant pas de moyen de transport ou ne pouvant pas momentanément ou durablement conduire.

Marché de Doische

Vous avez envie de faire un petit tour au marché hebdomadaire de Doische, mais vous n'avez pas les moyens de vous y rendre, nous venons vous chercher et vous reconduire !
Les jeudis 5, 12, 19, 26 août de 16h à 18h !

Cinéma sous les étoiles

Vous avez envie d'aller au cinéma en plein air, les 6 et 7 août à Romerée, le Cohé'Bus vous y conduit !

Le vendredi 6 août et le samedi 7 août 2021

SUR INSCRIPTION UNIQUEMENT : Il suffit de s'inscrire en laissant vos coordonnées (nom, village et numéro de téléphone) au **0487 36 43 58** ou 082 69 90 49. Nous vous rappellerons pour fixer le rendez-vous.

Pour améliorer le quotidien, rompre l'isolement et favoriser les moments d'échange et de convivialité entre les personnes.

Plus d'info :

Plan de Cohésion Sociale – CPAS Doische - 082 69 90 49 (Isabelle Jeandrain)

Les lundis et jeudis toute la journée, les vendredis en matinée.

Un projet porté par le Plan de Cohésion Sociale de Doische en collaboration avec le Foyer culturel et avec le soutien de la Wallonie



Doische

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis
16h à 20h00
Parking communal

Port du masque obligatoire pour tous



REPAIR CAFE

Repair Café ce jeudi 12 août 2021 !



Les bénévoles du Repair Café sont toujours heureux de vous accueillir à nouveau pour la réparation de vos objets en tout genre (Tv, radiateur électrique, percolateur, lampe, Vtech, aspirateur, ...)

QUAND ?

Le jeudi 12 août de 16h à 19h

OÙ ?

Au Foyer Jean XXIII,
Rue des Ruelles (derrière l'église) 5680 Doische

On vous attend, c'est ouvert à tous !



Problèmes de mobilité ? Le Cohé'Bus peut vous y emmener ! (Réservation indispensable)

Plan de Cohésion Sociale – CPAS Doische - 0487 36 43 58 ou 082 69 90 49,
coordination.pcs@cpasdoische.be



MOBILESEM.BE

asbl ESPACES DÉFI



Formation Orientation Découverte Métiers À Anthée

Début de session le 06/09/2021

Les inscriptions sont ouvertes.

Direction : Eric Paquet

Rue Émile Collard 6
5520 ANTHEE
Tél 082/64 47 62 – 0478/21.55.11

secretariatpeda@espaces.be
www.espaces.be
Suivez-nous sur Facebook

Formation orientation : Découverte Métiers



Objectifs

- Construire un projet concret de formation professionnalisante ou de recherche d'emploi
- Donner tous les atouts pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle

Public cible - Avantages

- Vous avez 18 ans et plus
- Vous êtes inscrit-e comme demandeur-euse d'emploi
- Contrat Forem
- 1 € brut de l'heure
- Remboursement frais de déplacements et de garderie

Contenu

- Découverte de soi, de ses compétences
- Découverte des métiers
- Recherche de stage
- Préparation de stage
- Communication orale et écrite
- Ergonomie – Sécurité
- Mobilité
- Découverte numérique
- Stages
- Suivi personnalisé

Modalités pratiques

- 3 sessions par année civile
- Programme de 450 heures de formation
- Durée : 12 semaines
- Horaire : 38 heures / semaine

Méthode pédagogique

- Inventaire des métiers visés, descriptions de fonctions, tâches, rôles...
- Témoignages de professionnels
- Visites de sites, d'entreprises
- Rencontre avec employeurs, opérateurs de formation
- Stages d'acculturation & de formation

Itinéraire

- Nombreuses possibilités de rejoindre Espaces à Anthée : transports en commun, navette à partir d'Hastière (Guichet de l'Emploi)
- Nous contacter pour votre itinéraire : 0478/21 55 11 – assistantsocial@espaces.be

Inscriptions

- Séances d'info à Anthée tous les 4^{èmes} mercredis du mois à 09 H 00
- Suivez notre page Facebook pour toutes les infos

LA CHRONIQUE DES 10 VILLAGES



PÉRIODIQUE D'INFORMATIONS DU CENTRE CULTUREL DE DOISCHE
Rue Martin Sandron 124 - 5680 Doische
Tél.: 082/21.47.38 | Fax: 082/6790.27
E-mail: centre.culturel.doische@skynet.be
FOYERCULTURELDOISCHE.WORDPRESS.COM

AOUT 2021



Expo photo - Scènes de vie à Doische

En raison des mesures sanitaires, nous avons été contraints de suspendre l'exposition issue du concours photos réalisé en 2020.

Voici une des photos " coups de cœur " de cette expo.



" La Niverléenne 2020 ", René Gramme

Cette exposition sera également visible, durant la belle saison, le long du GR entre Vaucelles et Vodelée dans le cadre de ARTpentons (sentier artistique).

Cinéma sous les étoiles



Derrière l'église de Romerée

GRATUIT

Vendredi 6 août : 8 Courts-métrages (présence d'un foodtruck)
Samedi 7 août : 2 longs métrages !!! (NOUVEAU) → repas sur réservation

Cette année, cinéma dans la prairie ! Equipez-vous de vos couvertures, transat, chaises pliantes...

Possibilité de poser une tente pour les 2 films du samedi soir

Toutes les infos sur la page facebook de la Brasserie des Eaux Vives

Encore une belle collaboration du Centre Culturel de Doische avec la Brasserie des Eaux Vives de Romerée

associatif

MATAGNE-LA-GRANDE

Samedi 14 & dimanche 15 août 2021

Fête Saint - Laurent



➤ Samedi 14 : 18 h.

Messe avec la participation
de la

Fanfare Royale Saint-Laurent

➤ Dimanche 15

Salle Saint - Laurent

A partir de 12 h.

Apéritif en fanfare



TOUTE LA JOURNEE : BAR & BARBECUE

BIENVENUE A TOUS !

Mercredi 11 AOUT 2021

| Devant la Maison Communale |
de 16h25 à 17h.

bibliothèque



RENSEIGNEMENTS :

082/214.738

Bibliothèque « Livre-choix »
bibliotheque@ccdoische.be

La bibliothèque « Livre-Choix »
sera fermée

du mardi 10 août au
samedi 21 août inclus.



Elle ouvrira ses portes
le mardi 24 août
(horaire habituel)

MARCHE

5 KM - 10 KM - 15 KM



Dimanche
12 septembre 2021

Départ de l'école communale
de Gimnée de 8h à 15h.

Inscription sur place : 2 €
Bar et petite restauration

VOLLEY BALL TOURNOI 4 x 4

ORGANISÉ PAR LE VOLLEY FAGNARD DOISCHE

⚠ Rue du Point d'Arrêt à Gimnée ⚠

GPS : 50°08'13.5"N 4°43'09.3"E

22^{ème} Tournoi Volley Loisirs

Dimanche
29 août 2021



A partir de 10 heures

1000 € de prix

Inscriptions : 7 € par joueur
(un teeshirt offert)

Buvette et restauration assurées

Renseignements :

philippe.plun@cfwb.be
xavier.pauly@gmail.com

associatif

Sous réserve d'une
évaluation favorable de la
situation sanitaire

4 JOGGINGS ET TRAILS FAGNARDS

MARCHEURS BIENVENUS !

± 5km

± 10km

± 17km

CLASSEMENT GÉNÉRAL BASÉ
SUR L'ADDITION DES CHRONOS
(3 DISTANCES)

CHALLENGE GiRoDoNi

Gimnée :
Vendredi 16/07 19h

Romerée :
Samedi 24/07 10h30

Doische :
Dimanche 08/08 10h30

Niverlée :
Samedi 14/08 19h

COURSES POUR ENFANTS

30MIN AVANT

INSCRIPTIONS :

INSCRIPTION21@PROXIMUS.BE

Plus d'infos :

Comité des fêtes de Niverlée

Comité des fêtes Romerée

Jeunesse de Gimnée officiel

Programme des courses pour DOISCHE

Dimanche 8 août 2021

Plaine des sports

– 9h30 : départ du trail de 18,4 km

Courses jeunes : participation gratuite

• 9h45 : 400 m

• 9h55 : 800 m

• 10h10 : 1200 m

– 10h30 : Départ des 5 km et des 10 km

– 13h00 : Remise des prix

Inscriptions en ligne :

INSCRIPTION21@PROXIMUS.BE

Renseignements :

Facebook : Je cours pour mes formes Doische

Gsm : 0476 305 796

dim. 29 AOUT

12H00 | sous le chapiteau

Au menu : Cochon grillé - Crudités - Dessert**Apéro offert**

BOISSONS NON COMPRISES

Prix :

- 16 euros pour les adultes
- 8,50 euros pour les enfants entre 6 et 12 ans

**Réservation obligatoire au plus tard****le 23 août 2021 :**

- ⇒ M.VAN HUMBEECK Claude : 082/678832
mail : vanhum@skynet.be
- ⇒ Mme GILBERT Laurence : 082/677210
mail : gilbertfesler@gmail.com

Buvette ouverte toute la journée à partir de 12h. Animations : jeunesse de Soulm'Actif

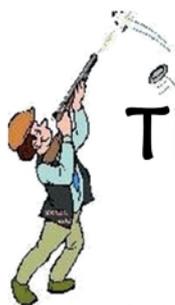
UNE NOUVELLE OCCASION DE SE
RENCONTRER EN MUSIQUE ET AVEC JEUX
POUR PETITS ET GRANDS
« **BIENVENUE A TOUS** ».

MATAGNE-LA-GRANDE

(Au - dessus du Sacré cœur)

21 & 22 AOUT 2021

A partir de 10 h.

**TIR AUX CLAYS
ANNUEL***Organisé par les chasseurs de MATAGNE*

3 € la série de 8 plateaux
Prix par accumulation de points
Lots : 1 lot par 30 points

**BAR – BARBECUE – FRITES
ASSIETTES GARNIES**

Site agréable, parking et accès aisés
Munitions sur place : calibres 12 –16 – 20

**AMBIANCE ASSUREE
INVITATION CORDIALE A TOUS**

Grotte N.D. de Lourdes de Vaucelles**le 15 août 2021****11h00, messe de l'Assomption, sous chapiteau**

CALENDRIER AOUT 2021

ACTIVITES DU FOYER (voir annonces)

Mer. 11 : **DOISCHE** : Maison Communale : halte du BédéBus

FETE COMMUNALE

Sam.14 & dim.15 : **MAT-LA-GRANDE** : salle Saint Laurent organisée par la Fanfare Royale Saint Laurent

Dim. 29 : **SOULME** : organisée par Soulm'Actif

SPORT

Dim. 08 : **DOISCHE** : challenge GiRoDoNi

Sam.14 : **GIMNEE** : challenge GiRoDoNi

Sam.21 & dim.22 : **MAT-LA-GRANDE** : sacré cœur : tir aux clays organisé par les Chasseurs de Matagne

Dim. 29 : **GIMNEE** : tournoi Volley Loisirs organisé par le Volley Fagnard Doische

DIVERS

Dim.15 : **VAUCELLES** : messe à la grotte

MEDECINS DE GARDE

Depuis le 1er juillet 2011, le WE et les jours fériés, appelez le 1733 ou orientez-vous au poste de garde

PHARMACIES DE GARDE

Sam.31/07- dim.01 : Pharmacie Familia 082/ 645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye

Sam.07- dim.08 : Pharmacie MOLTOR 060/347 464 - rue J. Chot 72 à Olloy/sur/Viroin

Sam.14 - dim.15 : Pharmacie Familia 082/ 644 879 - rue M.Lespagne 25 à Hastière-Lavaux

Sam.21 - dim.22 : Pharmacie FONTINOY 082/ 644 326 - rue de la Gare 87 à Agimont

Sam.28 - dim.29 : Pharmacie Familia 082/ 645 114 - rue Abbé Dujardin 8 à Onhaye



ATTENTION : les articles et annonces destinés à la « Chronique des Dix Villages » du mois de **septembre 2021 DOIVENT ÊTRE RENTRÉS AVANT LE 2 AOUT**

Ceci afin de respecter les délais souhaités par l'imprimeur pour la mise en page et les vacances annuelles.



Jourdain
Menuiserie
CHASSIS - PORTES - VERANDAS
TERRASSES - VOLETS



0495 25 92 66 - menuiserie.jourdain@gmail.com
Rue de la Hayette 6 - 5680 Matagne la Petite

25 ANS D'EXPÉRIENCE
Travaux effectués par le patron



J. Hoffman

CARROSSIER - RÉPARATEUR
ENTRETIEN - FREINS - PNEUS

Rue des Biaux 35 | 5680 Gochenée (Doische)
0497 26 03 87 | jeremy-hoffman@hotmail.com



FUNERAILLES

FUNÉRIUM
À HERMETON-SUR-MEUSE

Willems - Leroy sprl

« Organisation complète de funérailles, inhumation, crémation, prévoyances décès, caveau, monuments »

Tél. 082 22 27 87 • www.willems-leroy.be




L'éveil
des pieds

Utilisez ce bon de réduction
pour profiter de

-20%

sur votre prochain soin
Offre non cumulable et unique par client

SOINS, CONSEILS ET VENTE DE PRODUITS ADAPTÉS



Soins spécifiques et ciblés en pédicure médicale, réflexologie, esthétique sociale soins onco et massage palliatif ou encore en aromathérapie

Place du Batty 22 • 5680 Vodelée (Doische) • 0479 40 82 53

